

# N°29 Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Ardennes

N°ISSN: 1264-9783

N°CPPAP: 0113 S 07672

Directeur de la publication : Didier Janin

Imprimé par nos soins

Trimestriel - Prix: 1 euro

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

**48 Rue Victor Hugo**  
**08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

**Tel:** 03 24 33 14 14

**Fax:** 03 24 37 65 74

**Mail:** fsu08@fsu.fr

**Site:** <http://sd08.fsu.fr>

Déposé le 03 juillet 2012

Routage 206.

Dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

## ÉDITO

### Espoir mais aussi vigilance

La FSU, sur la base de ses exigences revendicatives, avait appelé à la rupture avec la politique régressive menée ces dernières années par le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Elle ne peut que se féliciter du changement de Président de la République. Cette victoire est aussi le résultat des luttes menées qui ont permis une prise de conscience de l'opinion et l'émergence d'alternatives.

La politique menée ces dernières années laisse une situation sociale marquée par des régressions sociales sans précédent où la crise a été le prétexte pour imposer des plans d'austérité comme partout en Europe : suppressions massives de postes dans la Fonction Publique, destruction d'emplois, hausse du chômage, aggravation de la pauvreté, creusement des inégalités notamment dans l'accès au logement et aux soins, etc. Les libertés ont été mises à mal, le dialogue social a été aux abonnés absents, les réformes ont été imposées sans concertation, la contestation, pourtant majoritaire, ignorée. Les organisations syndicales, les corps intermédiaires dans leur ensemble ont été la cible d'attaques inédites.

La page qui se tourne maintenant génère nécessairement des attentes considérables, après une telle période. Pour la FSU, une réelle rupture avec les politiques économiques et sociales menées jusqu'à présent est absolument indispensable. Elle doit se traduire par des mesures immédiates et des mesures à plus long terme ainsi que l'abrogation des lois et dispositifs contestés.

Il faut, notamment, conforter le rôle et les missions de l'État, revenir sur la « gouvernance » et sur les suppressions de postes, réfléchir sur le périmètre des services publics et de la Fonction publique afin de répondre mieux aux besoins des usagers et d'assurer davantage l'égalité entre les territoires. Il convient aussi de mettre fin au gel des traitements des personnels et d'engager leur revalorisation. Par ailleurs, il faut mettre un terme à la précarité dans la Fonction Publique. Enfin, la journée de carence instaurée dans cette dernière doit être rapidement supprimée.

Dans le secteur de l'Éducation, un plan d'urgence et une loi d'orientation et de programmation sont annoncés. Cette loi doit rompre avec la logique de la loi Fillon. Les dispositifs, les lois et les décrets qui ont malmené l'école et les personnels doivent être abrogés dans les plus brefs délais.

Si l'arrivée d'une nouvelle équipe aux affaires de la France permet d'espérer des lendemains meilleurs, il n'en demeure pas moins qu'il faut rester vigilant. La FSU fera preuve d'exigence et de combativité pour que les nécessaires alternatives soient mises en œuvre. En tout état de cause, elle prendra ses responsabilités et organisera, avec ses syndicats, la mobilisation des personnels chaque fois que cela sera nécessaire.

En attendant et après cette année scolaire qui s'est déroulée dans des conditions souvent difficiles, bonnes vacances à tous !

**Didier JANIN Secrétaire Départemental**

## SOMMAIRE

Édito	p.1
Les Ardennes, un département bananier dans le premier degré	p.2-3
Le changement, pas n'importe comment	p.4
Le Front National: enquête d'un sociologue universitaire Sylvain Crépon	p.5
Le mérite est-il utile?	p.6-7
Informations et dates à retenir	p.8

## Les Ardennes, un département bananier dans le premier degré

Aux quatre coins de notre département, depuis quelques années les injonctions pleuvent sur le dos des enseignants du premier degré au mépris le plus souvent des textes en vigueur. Quelques exemples :

- le dernier en date : certaines écoles avaient choisi, comme les années précédentes, de placer leurs deux journées de pré-rentrée avant le jour de rentrée des élèves. Rien d'anormal a priori à ce que la pré-rentrée se déroule avant la rentrée ! Et bien, pour l'année 2012/2013, on n'a plus le droit de procéder ainsi : il faut fractionner ce temps et ne reprendre le chemin de l'école qu'une journée avant les élèves, la deuxième journée devenant une journée de post-rentrée... Les motivations ? Cherchez-les dans le marc de café...



- depuis les dernières élections, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale est revenu sur les évaluations CE1 et CM2 : les résultats doivent rester dans les écoles et servir aux enseignants. On ne pouvait être plus clair ! De nombreux IEN ont fait le forcing auprès des écoles (souvent des directeurs) pour que ces résultats soient saisis et transmis. Mais eux aussi connaissent les textes, quelles sont donc leurs motivations ? À mon avis, les vieux démons du pilotage par la performance ont la vie dure...

- certaines écoles se sont vu imposer l'organisation de la journée de solidarité (vous savez le travailler plus pour ne pas gagner plus) sur une seule journée et l'IEN a imposé le fractionnement en deux demi-journées. Or les textes prévoient que cette journée doit servir à l'élaboration du projet d'école et que c'est au conseil des maîtres de se prononcer sur l'organisation de cette journée. Et s'il me semble entendre l'argumentaire qui pourrait être mis en avant : « Il est difficile de travail-

ler efficacement pendant six heures... », c'est parce que j'ai déjà entendu à propos des réunions que les enseignants souhaitaient placer après leur journée de classe « Les enseignants sont des êtres humains et ils ne peuvent être pleinement efficaces après une journée de travail en classe avec leurs élèves ». Et ce sont les mêmes qui ont applaudi à la création de l'APE et qui ont aidé à sa mise en place en plus des six heures de classe avec des effectifs qui ne cessent de s'alourdir !

- le travail à temps partiel : alors qu'il est un droit pour tous, dans les Ardennes certains enseignants se voient écartés de l'accès à certains postes au motif qu'ils travaillent à temps partiel. Soyons clairs, il s'agit le plus souvent des postes de directeur d'école. Mais, et le SNUipp s'en félicite, les directrices ou les directeurs n'ont pas de statut particulier, ils sont des collègues comme les autres même s'ils sont inscrits sur une liste d'aptitude. Le travail à temps partiel est un droit pour eux aussi.

- les commissions d'entretien ou le dernier mot à la mode : elles se sont multipliées ces dernières années et, même si l'administration se défend de partialité, nous avons bien compris comment cela fonctionnait. On nous a dit qu'à l'issue de cette commission, les collègues seraient départagés au barème et c'est ce qui est fait. Mais, il est tentant d'émettre des avis en fonction des candidats que l'on a déjà choisis. Attention, je ne dis pas que les candidats retenus ne sont pas capables de remplir correctement leurs fonctions, je dis qu'ils sont cooptés parmi d'autres candidats tout aussi capables et qui ont des barèmes supérieurs.

- participation aux réunions paritaires : d'après les textes en vigueur, titulaires et suppléants peuvent siéger et donc recevoir une convocation ou une information. À partir du moment où ils ont une convocation ou une information, ils bénéficient de l'article 15 du décret sur les moyens syndicaux (Décret 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical) et ont droit à une autorisation d'absence. Le DASEN campe sur ses positions et continue de refuser l'autorisation d'absence aux suppléants. Et là enco-

re quelle logique ! On nous oppose la nécessité de service, les IEN n'ont plus de remplaçants, alors qu'on nous serine depuis des années en Comité Technique Départemental que nous sommes trop bien dotés en moyens de remplacement. Allez comprendre...

- le mouvement intra-départemental : notre demande, entre autres, de la mise en place d'un réel second mouvement avec publication de la liste de postes vacants et nouvelle saisie de vœux n'a jamais été entendue. Il est vrai qu'elle n'est pas prévue de façon explicite dans les textes mais rien non plus ne l'interdit et elle s'est mise en place dans de nombreux départements. Nous savons par ailleurs que la DRH préférerait cette pratique qui permettrait de travailler en toute transparence et équité. Cela éviterait pourtant comme nous l'avons déjà vu que certains IEN ne modifient les nominations après les CAPD ou que les courriers des collègues pour solliciter des maintiens sur poste ne se multiplient alors que les règles de maintien sur poste obéissent à des règles très précises.

Cet inventaire n'est pas exhaustif et, malheureusement, il est à craindre que la liste ne s'allonge encore. Le marc de café ne m'a rien appris et c'est mon intime conviction qui me porte à penser que l'accession à certains corps de l'administration est montée à la tête d'aucuns qui semblent prendre plaisir à bien montrer qui est le chef, même s'il faut pour cela imposer à ses anciens collègues le diktat du prince. Et comme je sais qu'il est tentant et humain de renoncer à ses droits pour gagner en tranquillité, je vous renvoie à Thomas Jefferson qui disait : « Si tu es prêt à sacrifier un peu de liberté pour te sentir en sécurité, tu ne mérites ni l'une ni l'autre ».

J'ajouterais que, chaque fois qu'il est possible de s'appuyer sur un texte réglementaire, il est urgent de résister. Et ce d'autant plus que pour l'administration ardennaise, il semble qu'il ne se soit rien passé le 6 mai et que tout continue comme avant, en particulier pour les évaluations.

**Anne du Souich pour le SNUipp08**



**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT !**

**N° Indigo 0 820 047 047**  
0,12€ TTC/MN

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 26 4.

## Le changement, pas n'importe comment.

Le premier geste symbolique du Président Hollande a été de rendre hommage à Jules Ferry. Ce geste peut être apprécié comme la marque d'une priorité donnée à l'Éducation Nationale, dont on sait qu'elle a été une cible privilégiée de la politique de casse menée sous les gouvernements du Président Sarkozy.

Mais le choix de la référence au « père de l'école laïque, gratuite et obligatoire » pourrait être aussi emblématique d'une certaine vision de l'école, celle de la nostalgie portée aussi par les syndicats réformistes que sont l'UNSA et le SGEN, celle de l'école fondamentale.

Le nouveau ministre, M. Vincent Peillon paraît avoir relayé en partie ce discours de nostalgie, en parlant d'une nécessaire « refondation de l'école de la République », laissant supposer qu'un âge d'or du système éducatif, mis à mal sous l'ère Sarkozy, serait à retrouver.

Les dégâts provoqués par les saignées successives de postes et les réformes désastreuses depuis 2007 sont tels qu'un véritable chantier de reconstruction doit être mis en œuvre pour assurer la pérennité de l'école publique. Mais pour le SNES et pour la FSU, le nouveau gouvernement ne pourra s'arrêter au milieu du gué, s'il veut que l'école du XXIème siècle prenne véritablement le chemin de l'ambition pour tous, c'est-à-dire, d'une vraie démocratisation, celle qui n'a jamais été réalisée. C'est sur le projet du SNES et de la FSU qu'il devra s'appuyer pour une refondation réellement efficace et non passéiste.

Certaines promesses, et notamment celle des 60 000 postes rendus sur 5 ans, ont permis au candidat du Parti Socialiste de recueillir de nombreuses voix parmi les personnels de l'Éducation Nationale, chez qui le rejet du sarkozysme était très fort ; le SNES-FSU a d'ailleurs été au diapason de la profession, en appelant, fait rarissime, à battre le candidat sortant, en conclusion du congrès de Reims. Pour autant, les militants déjà anciens ("la nostalgie camarade") gardent le souvenir bien amer des années Allègre (ministre de l'Éducation sous Jospin). De fortes interrogations concernant le programme du PS en matière d'éducation sont à éclaircir, les engagements répétés sur le respect des contraintes budgétaires, et les menaces d'un nouveau plan d'austérité lié au pacte budgétaire européen ne laissent guère de place aux illusions.

Les premières mesures annoncées par le ministère Peillon (les 1000 postes pour le premier degré, l'abrogation du décret Châtel sur l'évaluation, le débat sur les rythmes scolaires, la suspension des saisies d'évaluations nationales en primaire, le rétablissement de l'Histoire-Géographie en Terminale S, ou plus exactement dans un premier temps l'option proposée à tous...) constituent une bouffée d'oxygène pour les enseignants. Mais pour ce qui concerne le lycée, la réforme continue à se déployer, et, en collège, le LPC n'est pas fondamentalement mis en cause.

Avec ces silences du ministre, notamment sur ses intentions pour le Second degré, l'inquiétude pourrait bientôt se transformer en mécontentement, dans les collèges et lycées, au vu de son projet de lettre « à tous les personnels » dévoilé dans la presse. Si le projet se confirme, la liste des dispositifs et mesures imposés sous les ministres Darcos et Châtel seraient « maintenus » à la rentrée 2012, avec ou sans « évolution » (au collège : Socle commun, LPC, globalisation des horaires en LV, ECLAIR, Internats d'excellence ; réforme du lycée ; labellisation des CIO).

Depuis plusieurs mois, le SNES-FSU n'a eu de cesse de revendiquer trois changements urgents et indispensables pour la sauvegarde du service public d'éducation dans le second degré : la restitution des postes supprimés pour la rentrée 2012 (prioritairement d'abord dans les établissements à public scolaire défavorisé), le retour à une formation digne de ce nom pour les enseignants et CPE stagiaires, et l'abandon de toutes les dérèglementations et procédures managériales génératrices de nouvelles inégalités pour les élèves et de souffrance au travail pour les personnels (LPC, ECLAIR, Décret évaluation, épreuve d'HDA, délai de carence, labellisation des CIO). Parmi ces mesures d'urgence, certaines, peu coûteuses en postes (comme la suppression du LPC) pouvaient être annoncées comme autant de signes réconfortants lancés en direction de la profession et des étudiants, dont on sait à quel point le choix professionnel de l'enseignement s'est raréfié sous l'effet des dégradations accumulées. D'autres, comme l'ouverture de listes complémentaires aux concours, la mise en place de pré-recrutements, et la revalorisation salariale de tous les personnels du Second degré, doivent également s'inscrire parmi les urgences du ministre, pour que se reconstitue un vivier suffisant de professeurs, CPE et COPsy répondant aux besoins du service public d'éducation, aux besoins de la nation.

Or le ministère est resté dans une posture de discrétion qui a conduit bon nombre de rectorats, dont celui de Reims, à refuser toute évolution réelle dans la préparation de la rentrée, et en particulier dans les opérations du mouvement Intra. Ainsi le projet de mouvement a-t-il été à nouveau communiqué aux collègues demandeurs de mutation, ainsi les berceaux de stagiaires n'ont-ils pas été suffisamment reconsidérés pour anticiper sur l'attribution d'une décharge de service, et permettre une fluidification du mouvement.

Notre académie a été particulièrement touchée par les suppressions de postes dans le second degré (plus de 1500 depuis 2007) et par les politiques ministérielles mises en œuvre avec zèle au rectorat et dans les établissements.

Puisque le ministre promet d'élaborer une nouvelle loi d'orientation d'ici la rentrée 2012, c'est rapidement que doivent être remontées au MEN et à ses représentants locaux nos exigences et doléances, qui trouveront leur prolongement dans les États généraux organisés par le SNES-FSU juste après la rentrée 2012.

L'heure n'est pas vraiment à l'état de grâce, mais bien à la construction d'une offensive syndicale indispensable, en recherchant l'unité la plus large possible, même si, nous l'avons déjà vu (article de l'Unsa dans *l'Express*), elle sera difficile. Pour autant, nous ne pouvons nous engager dans des modalités d'actions prématurées avant les rencontres avec le ministère. C'est pourquoi nous appelons à une vigilance active. Nous serons prêts à faire valoir nos mandats, et le ministère et le gouvernement devront bien comprendre que les interlocuteurs de la profession sont les syndicats majoritaires, et non ceux qui ne représentent presque rien dans le second degré.

**Christophe Girardin,  
Secrétaire Académique  
du SNES Champagne-Ardenne**

## Le Front National : enquête d'un sociologue universitaire Sylvain Crépon



Sylvain Crépon enseigne à l'université Nanterre 5. La F.S.U. l'a invité à présenter une analyse sociologique du F.N. et de ses électeurs suite aux élections présidentielles. Cet universitaire parcourt la France pour aller au contact des électeurs du F.N. depuis quinze ans.

Après la seconde guerre mondiale, l'U.D.C.A. (Union de Défense des Commerçants et Artisans), avec à sa tête Pierre Poujade, envoie en 1956, 52 députés à l'Assemblée Nationale (11,6 % des voix) ; leur programme reposait sur une opposition à la politique fiscale des gouvernements mais surtout sur des idées homophobes et antisémites. Parmi ces députés se trouvait un certain Jean-Marie Le Pen. Cependant l'arrivée de Charles De Gaulle au pouvoir (en 1958) va drainer une part non négligeable des nationalistes et extrémistes qui les soutenaient. Il s'ensuit une longue traversée du désert jusqu'à la fin des années 70.

Cela n'empêche pas la création en 1972 du Front National (à la base FNUF Front National pour l'Unité Française) par le mouvement Ordre Nouveau (néofasciste) sur des idées anti-égalitaristes, antisémites et anticommunistes. Dès sa création il existe des tensions entre la ligne néofasciste et ceux qui veulent jouer le jeu des élections.

En 1978, le F.N. prend une nouvelle orientation avec une opposition radicale à l'immigration, avec notamment le slogan de François Duprat « 1 million de chômeurs = 1 million d'immigrés en trop ». Ceci provoque un début de changement dans les votes populaires qui passent de la gauche à l'extrême droite. Ainsi en 1974, ils font moins de 1% aux présidentielles, en 81 ne réunissent pas les 50 signatures mais aux élections européennes de 1984 ils recueillent près de 11% des suffrages; c'est le coup de tonnerre!

À cette époque, les modèles de Le Pen sont Thatcher et Reagan, son électorat est surtout constitué par des petits commerçants et des bourgeois déboussolés par l'accession de la gauche au pouvoir. C'est ainsi qu'en 1986, aux législatives le F.N. recueille près de 9% des voix et 35 députés rentrent à l'assemblée. Mais la réélection de Mitterrand en 1988 les fait tous partir sauf un.

À partir de là, le F.N. s'intéressera davantage aux questions sociales et rentrera dans une opposition aux excès du capitalisme avec une défense des ouvriers et une dénonciation de la finance. L'effondrement de la Russie et la chute du mur de Berlin les entraînent à abandonner l'opposition aux communistes et puisent des idées dans les mouvements extrêmes : 3ème voie, jeunesse nationaliste révolutionnaire.

Son électorat est constitué de plus en plus d'ouvriers, chômeurs, précaires et il devient ainsi dans les années 90 le

premier parti chez les ouvriers. Ce vote est majoritairement (entre 60% et 80%) protestataire pour signifier aux autres "vous ne vous occupez pas de nous!". Le F.N. veut reconfigurer la bipolarité droite-gauche avec d'un côté « les mondialistes, les pro-européens » et de l'autre « les identitaires, les défenseurs de la nation ».

En 2002, c'est un drame pour eux car, malgré leur accession au second tour, ils réalisent qu'ils ne seront jamais au pouvoir. Commence alors une rapide réflexion sur les impasses et les moyens d'accéder au pouvoir. Au sein du groupe "Génération Le Pen", Marine Le Pen veut dé-diaboliser et crédibiliser le F.N.. En janvier 2011, elle "prend" le pouvoir et provoque de profonds changements dans les discours : en qualifiant la « Shoah de summum de la barbarie », en défendant avant tout le social, en disant que le F.N. est le plus républicain car il est anti-islamiste. Et si on s'intéresse aux programmes, il n'y a quasiment aucun changement avec son père.

Aujourd'hui, comparativement aux années 90, il y a plusieurs évolutions importantes dans l'électorat du F.N. : les femmes sont beaucoup plus présentes alors qu'avant l'électorat était très majoritairement masculin et non diplômé ; et les électeurs périurbains que ce soit dans les banlieues (chic ou non) ou dans les campagnes sont aussi de plus en plus à voter pour eux. On note que les électeurs du F.N. et les abstentionnistes sont dans ces mêmes couches sociologiques.

Pour ceux qui souhaitent avoir des compléments sur ce sujet, je les invite à se tourner vers le livre de Sylvain Crépon *Enquête au cœur du nouveau Front National. Son état major, son implantation locale, ses militants, sa stratégie*, publié aux éditions Nouveau monde, en mars 2012.

Olivier Lefort, SNES-FSU



## Le mérite est-il utile?

Larges extraits de l'article de [Dominique Girardot](#), « Le mérite est-il utile ? », *Revue du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) permanente*, 3 janvier 2012.

sur internet l'article complet :

<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article862>

Récompenser le mérite nous paraît utile, tant pour la cohésion sociale que pour le bien-être psychologique des individus. Car nous jugeons, souvent même de façon immédiate et intuitive, que cela ouvre à des positions sociales équitables, c'est-à-dire différenciées, sans renoncement cependant au principe d'égalité. Le mérite s'affirme ainsi comme l'aune de la justice sociale dans la société démocratique moderne. Il nous semble non seulement utile, mais nécessaire dans une société comme la nôtre, parce que seul il permet de distinguer des égaux. Principe légitime de distinction, il aurait ainsi ce précieux pouvoir de pacifier la société, tout en l'organisant rationnellement.

Il est tout autant considéré comme l'ingrédient indispensable du bien-être psychologique des individus modernes. Il répond en effet aux exigences de justice - il alimente la croyance dans un monde juste - mais aussi à l'aspiration à la reconnaissance, enjeu moral qui oriente l'ensemble des revendications sociales. Malgré son ambivalence - une incontestable cruauté du fait de l'imputation de leurs échecs aux individus - il garantit aux individus qu'il vaut la peine de faire des efforts : il installe la société dans l'horizon de la rétribution comme attente raisonnable des individus, il motive l'activité utile. En promettant à chacun une place à sa mesure, le mérite apparaît bien comme l'arme d'une justice sociale qui repousse les privilèges et engage chacun rationnellement dans l'activité, selon le motif de l'intérêt bien compris - accordant ainsi individu et société. [...]

« Comment, dans le mérite, départager ce qui revient aux chances, au travail, aux individus et aux circonstances ? La seule manière d'échapper à cette aporie (contradiction insoluble) serait de multiplier les épreuves [...] Mais dans ce cas la vie sociale finirait par ressembler à une compétition sportive ininterrompue » ... et ce serait totalement en vain : voilà ce que le mérite comme fiction positive (idée régulatrice) devrait conduire à ajouter. Tout au contraire, l'inflation actuelle des procédures d'évaluation (elles se sont multipliées dans le secteur éducatif, mais également dans l'ensemble des secteurs professionnels, y compris le secteur public) n'en finit pas de traquer une mesure du mérite qui ne serait ni biaisée par des facteurs de coopération ou de chance, ni pervertie par un découpage consciencieux et aberrant. Le mérite nous confronte inévitablement à l'abîme ouvert par l'évidence de sa mesure : ce qui nous semble l'aune la plus concrète et la plus pragmatique de la justice s'avère une abstraction insaisissable. Si on peut toujours mesurer un résultat, il est bien plus hasardeux de mesurer le mérite qu'il y a eu à l'obtenir, c'est-à-dire l'effort et / ou le talent engagé(s) pour y parvenir.

Mais si on ne peut mesurer le mérite, ce qui est nécessaire dans la réalité - et non dans la fiction - c'est l'injustice. La réalité inévitable de l'injustice est ainsi le pendant de la fiction nécessaire du mérite. Car comment rétribuer justement chacun à la mesure de son mérite s'il est impossible de neutraliser les facteurs qui invalident la mesure ? Pourquoi alors ne pas renoncer à la catégorie du mérite, s'il s'avère que sa mesure est impossible ?

L'argument central qui fait du mérite une fiction nécessaire, à laquelle nous *devons* croire, est que cette croyance constitue un indispensable moteur de l'action dans la société démocratique moderne. Il est le seul moyen de distinguer les individus sans recourir à la naissance ou à tout autre arbitraire, et c'est pourquoi voir son mérite reconnu

est un droit. Mais qu'est-ce que le droit d'accéder à une fiction ? Si l'on maintient que la reconnaissance du mérite est conditionnée par une mesure, ce droit de voir son mérite reconnu peut-il être autre chose qu'un droit auquel on doit croire : peut-il être autre chose qu'une sorte de miroir aux alouettes ? Cette perspective laisse apparaître que cette « fiction nécessaire » constitue surtout un rapiéçage censé conjurer le danger, tant individuel que social, de la démotivation de l'activité. A ce titre, elle relève de croyances qui attribuent des effets désincitatifs à la redistribution. La thèse admet pour postulat qu'un être rationnel ne s'engagera pas dans l'activité sans perspective raisonnable de rétribution. Mais peut-on accepter un tel postulat ?

En fait, il s'agit du postulat central du libéralisme économique mué en néolibéralisme. Il voudrait que les hommes n'acceptent la contrainte, l'effort, la fatigue liés à l'activité que dans l'horizon de la rétribution. Il faut remarquer que, par voie de conséquence, cette conception réduit l'activité humaine à la dimension laborieuse du travail : elle pose comme une évidence que le travail étant l'activité contrainte et pénible, les hommes rêvent de lui échapper ; l'activité n'est pas envisagée, ou seulement secondairement, comme ce que les hommes chargent de leurs aspirations, ce par quoi ils cherchent à réaliser ce qui leur importe.

Cette idée du mérite comme perspective de rétribution sans laquelle l'activité humaine rationnelle n'est pas envisageable est finalement toujours invoquée sans référence réelle à la situation concrète de l'activité, comme si celle-ci ne comptait pas vraiment : un peu comme si l'on parlait du mérite « toutes choses égales par ailleurs ». Cela revient en définitive à traiter du mérite comme s'il était une essence intemporelle, soustraite aux rapports sociaux, aux conflits, à la domination par l'économie. Le mérite relève alors d'une mauvaise abstraction, qui nous rend aveugles à la réalité, et nous conduit en droite ligne à faire comme si « ceux qui n'ont pas de travail ne méritaient pas d'en avoir, faute d'avoir veillé à leur employabilité »... à moins que nous ne les considérions comme des « profiteurs » et des « assistés » que l'aide sociale engage à opter pour l'oisiveté - ce n'est d'ailleurs pas exclusif. Sans la figure du mérite, pourrait-on qualifier ainsi les personnes en difficulté d'emploi, quand le chômage atteint au bas mot 10 % des actifs, quand l'emploi précaire et le temps partiel subi se généralisent ?

La notion de mérite est nécessairement marquée par des rapports sociaux qui sont, d'abord et avant tout, des rapports conflictuels et des rapports de domination. Elle a bien une fonction centrale dans la façon dont nous percevons les inégalités, c'est-à-dire dans notre perception des injustices ou notre aveuglement à celles-ci. En l'occurrence, elle ouvre à une individualisation et une psychologisation des rapports sociaux, qui substituent des catégories morales en place des catégories politiques. Comme si avoir un travail était une question de bonne volonté, une affaire de choix et de responsabilité individuels. Le mérite comme fiction nécessaire de la rétribution s'impose en définitive comme représentation commune au moment où l'infléchissement néolibéral de la société pose dans les faits que certains - de plus en plus nombreux - n'ont pas leur place. Si le mérite est utile, ce n'est donc pas pour « remobiliser » les individus poussés à la marge de l'activité ; mais bien davantage pour laisser entendre qu'il pourrait être question de les « remobiliser ». C'est à une idéologie qui s'emploie à diluer notre perception des composantes sociales et politiques de la vie humaine, et finalement à défaire l'évidence du lien social, que le mérite est utile. [...]

Si le mérite est une fiction, c'est donc actuellement surtout au sens où il est une illusion aliénante. Il est cependant nécessaire, non pas, on l'aura compris, comme soutien de l'engagement rationnel dans l'activité, mais comme catégorie du jugement. S'il ne peut être question de jeter le mérite aux orties, c'est parce qu'il est une catégorie intuitive du jugement. Cela ne signifie pas que l'on ne peut penser la justice autrement - pour la *penser*, il faut d'ailleurs quitter le seul niveau de l'intuition - mais cela signifie que nous jugeons *d'abord* sur cette base. D'où le caractère protéiforme du mérite : le fait qu'il peut se placer en correspondance avec des systèmes de représentations éloignés voire contraires. C'est dire que si l'on ne peut sortir des apories du mérite en n'interrogeant pas son rapport à l'idéologie néolibérale,

on ne le peut cependant pas davantage en se débarrassant tout bonnement de la notion. Une issue possible me paraît être suggérée par la leçon d'Épicure, qui nous engage à retrouver, sous l'opinion commune – déformée par l'illusion – la notion commune – le sens commun, nécessairement vrai parce que noyau objectif du sens.

Le mérite, au sens de l'opinion commune actuelle, c'est donc la mesure individuelle de l'activité de chacun, qui lui permettrait d'être exactement rétribué. Le problème auquel se heurte une telle représentation réside, on l'a vu, dans l'exactitude de la mesure ainsi que dans l'attribution individuelle. Le problème que pose une telle représentation à la communauté humaine est celui d'installer l'idée qu'une rétribution exacte peut éventuellement aboutir à la mise au ban de la société des individus qui ne lui apportent pas de contribution utile. Dès lors, peut-on penser le mérite autrement que selon l'exigence de l'exacte rétribution individuelle ? C'est-à-dire : si la fiction (au sens positif) du mérite est bien une forme, admet-elle une autre forme que celle-ci ?

Tout d'abord, il faut remarquer que nous savons bien que le mérite ne relève pas d'une mesure exacte. La preuve en est que l'inflation des procédures d'évaluation apparaît assez généralement comme une entreprise de découpage de l'activité qui se révèle absurde, voire mystificatrice. En réalité, l'idée que nous pouvons nous faire de l'efficacité d'un service, de la progression d'un élève, du travail consciencieux d'un employé... ne passe pas par une formalisation de l'activité en items à noter, et la note à laquelle un tel découpage parvient nous semble fréquemment suspecte de chercher à faire passer pour objective une appréciation *a priori*, si ce n'est tendancieuse. Le mérite (chiffré) n'est alors qu'un mérite prétendu, qui oscille entre l'injustice et l'usurpation. Ces sentiments sont liés au fait que nous savons bien aussi à quel point il est difficile d'attribuer un mérite en propre... sauf dans les cas où il est évident qu'une réalisation personnelle ou un acte particulier impose le respect ou l'admiration. Ici encore, les procédures formelles ne sont pour rien dans un jugement qui se présente comme intuitif.

Ces remarques impliquent-elles que nous devrions nous contenter d'estimer approximativement qui mérite quoi pour assigner places et distinctions ? Non, bien entendu. Mais elles indiquent qu'il est probablement abusif de parler de mérite lorsqu'il n'est question que de jauger des compétences ou des performances – ce que nous savons faire assez simplement, car nous avons une idée précise des objets et des moyens de la mesure ; et elles suggèrent que la voie de l'inflation des procédures d'évaluation, si nous persistons à nous y engager, est infinie – car alors nous ne savons pas ce que nous mesurons, ou nous savons trop bien que nous faisons seulement semblant de mesurer.

Le mérite comme mesure est donc à la fois fictif (c'est-à-dire relève de la fiction au mauvais sens du terme) et inutile. De plus, la prétendue mesure du mérite déplace des valeurs techniques (un tel sait / sait faire ceci ou cela) sur le plan des valeurs morales (un tel vaut ceci ou cela), et par le fait situe les valeurs morales dans le type d'objectivité qui est celui des valeurs techniques : c'est-à-dire prétend en faire une mesure plutôt qu'un jugement.

Ceci permet de souligner le point essentiel : le mérite ne relève pas d'une mesure, mais d'un jugement ; il n'est pas un outil technique de gestion des ressources humaines ou de mobilisation citoyenne des actifs, mais une valeur. Et si cette valeur nous importe, ce n'est pas parce qu'elle est efficace, mais parce qu'elle est chargée de sens. Le sens que nous donnons à notre vie qui est toujours, pour reprendre une réflexion de Hannah Arendt, une vie parmi les autres. Cela aussi, nous le savons : nous tenons à donner quelque chose de nous-mêmes, même au travail, c'est-à-dire même au sein de l'activité qui paraît n'être rationnellement justifiée que par la rémunération. Nous tenons à donner quelque chose de nous même au travail, et ce même lorsque nous nous estimons mal payés, parce qu'au travail il ne s'agit jamais seulement du donnant/donnant du contrat, mais toujours aussi de la reconnaissance qui tout à la fois s'impose et se donne. Il s'agit donc toujours, même au travail, de ce que nous donnons pour affirmer nos valeurs, pour nous affirmer – ce qui ne peut se situer qu'au-delà de toute rétribution possible, sauf à être instrumentalisé, c'est-à-dire vidé de son sens. Ce qui nous importe, c'est de donner sens à ce que nous faisons, et ce sens ne peut pas être égoïste. L'être humain est en effet, constitutivement, un être excentré : il se construit par les autres. C'est pourquoi la reconnaissance est un enjeu essentiel : elle n'est pas un baume narcissique, mais ce par quoi un sujet humain se constitue,

ce dont il est constitué – ce qu'il parvient à être. [...]

Comment dès lors penser le mérite ? Comme démesure. Démesure de l'aide inconditionnelle qui est due à ceux qui, quelles qu'en soient les raisons, sont privés d'emploi. Démesure de l'affirmation du sens de la solidarité, c'est-à-dire de la conscience d'être mutuellement en charge d'une société commune. Tout homme mérite l'accès à une vie décente. Il s'agit d'un postulat indémontrable, bien entendu, comme toute valeur que nous pouvons défendre. Le mérite n'est pas une mesure : il est une valeur qui engage le sens que nous accordons à la vie humaine comme vie commune – comme tel, directement en prise avec la dimension politique. Et penser le mérite comme mesure n'est pas de l'ordre de la rationalité technique : cela engage aussi une certaine manière de voir la communauté humaine, une certaine conception du politique.

Le mérite donc, comme démesure de l'affirmation de l'égalité des dignités des hommes : l'affirmation que celle-ci n'est pas suspendue à l'efficacité des uns et des autres, mais est inconditionnelle. Mais le mérite également comme démesure de la grandeur qui s'impose dans la reconnaissance. Ce n'est pas en raison de mesures que l'on reconnaît la grandeur, que ce soit celle des œuvres ou celle des relations humaines. C'est bien plutôt par leur caractère incommensurable que celles-ci s'imposent ; c'est à ce signe que nous les reconnaissons : incommensurables, incomparables, uniques.

Le mérite est la démesure éprouvée, la reconnaissance qui s'impose : d'une commune humanité, malgré toutes les mesures possibles des différences ; d'une singularité unique, malgré toutes les objections raisonnables qui peuvent lui être opposées pour la ramener non pas tant à du commun qu'à du banal. Nous défaire de la nocivité du mérite implique que nous renouions avec l'idée qu'il y a de l'arbitraire dans une vie humaine, et que c'est là à la fois l'affirmation et la limite de notre puissance.

**Article de Dominique Girardot** qui est un utile complément à son livre *La société du mérite. Idéologie méritocratique et violence néolibérale*, publié aux éditions Le bord de l'eau en 2011.



**INFORMATIONS  
PRATIQUES,  
DATES À RETENIR**

**06 JUILLET AU  
04 SEPTEMBRE 2012**  
VACANCES SCOLAIRES

**NOVEMBRE 2012**  
RENOUVELLEMENT DES INSTANCES  
DE LA FSU

**DÉCEMBRE 2012**  
CONGRES DÉPARTEMENTAL DE LA  
FSU

**11-15 FÉVRIER 2013**  
CONGRES NATIONAL DE LA FSU À  
POITIERS

**COMPLÉMENTS  
D'INFORMATIONS SUR  
LES SITES SUIVANTS:**

site de la FSU 08  
[sd08.fsu.fr](http://sd08.fsu.fr)

Syndicat National des Affaires

Culturelles  
[snac.fsu.fr](http://snac.fsu.fr)

SNUIPP :  
[snu08.free.fr](http://snu08.free.fr)

SNES :  
[www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)

SNEP :  
[www.snepfsu-reims.net](http://www.snepfsu-reims.net)

**Appel à candidature**

Pour le renouvellement du CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental), instance qui met en œuvre l'orientation de la FSU au niveau départemental, le dépôt par les courants de pensée des listes de candidats est prévu le mercredi 10 octobre 2012 à 15h au siège de la FSU, 48 rue Victor Hugo à Charleville-Mézières.

Renseignements : [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)



Si vous désirez nous contacter et/ou participer à l'animation de la vie syndicale départementale, écrivez-nous

par mail à **[fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)**

par courrier au **48 Rue Victor Hugo  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **03 24 33 14 14** (de préférence le mercredi après-midi).